

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 054

Séance du 13 avril 2021

AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICE ETABLIE AVEC LE LAC DE VASSIVIERE

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent Lhéritier présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Par délibération en date du 20 décembre 2018, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a établi une convention-cadre de prestation de services avec le Syndicat mixte le Lac de Vassivière pour la mutualisation d'ingénierie et la fourniture d'une assistance technique.

Initialement fournie par les services techniques, l'assistance apportée au syndicat s'est poursuivie en 2019 par une mission complémentaire du service environnement dédiée au projet de réhabilitation des infrastructures d'assainissement.

L'accompagnement prodigué s'est prolongé tout au long de l'année 2020.

Objet de la demande

Suite à une demande du Syndicat mixte le Lac de Vassivière, reçue par courrier en date du 18 février 2021, sollicitant la poursuite d'accompagnement par la Communauté de communes en 2021 pour le dossier majeur de réhabilitation de l'assainissement, et au regard de la possibilité d'établir un avenant à la convention-cadre initiale, il est proposé l'établissement de cet avenant.

Eléments d'appréciation

Il s'agit d'apporter une réponse favorable à ce partenariat stratégique tout en ajustant les conditions de réalisation des missions fournies par la Communauté de communes.

L'avenant 2021 a pour objet de redéfinir et encadrer l'assistance apportée au Syndicat par la Communauté de communes et d'en redéfinir les modalités de réalisation. Outre des précisions relatives au contenu des prestations, l'avenant propose une révision du tarif établi afin de couvrir l'ensemble des dépenses au niveau du prix de revient des prestations : salaires et frais de fonctionnement du service mobilisé.

Le projet d'avenant est annexé au présent projet de délibération.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **De poursuivre** le partenariat avec le Syndicat Le Lac de Vassivière dans le cadre de la convention initiale de prestation de service établie, mais suivant des modalités actualisées, notamment quant au tarif établi à hauteur du prix de revient des prestations et selon le projet d'avenant ci-annexé
- **D'autoriser** Madame la Présidente à le signer.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

